



DOSSIER
AIDE AU LOGEMENT AIP - CIV

Avant de remplir ce dossier, veuillez prendre connaissance de la notice d'information jointe.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° de sécurité sociale | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom marital :

Nom de naissance :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ vie maritale ☐ pacsé(e) ☐ veuf(ve)
☐ séparé(e) ☐ divorcé(e)

Adresse antérieure :

Code postal : | | | | | Ville :

Nouvelle adresse :

Code postal : | | | | | Ville :

Date d'effet du bail : Date d'acquisition :

Nombre de personnes vivant au foyer :

Colocation : ☐ oui ☐ non

① fixe : | | | | | | | | | | | | | | | | ② portable : | | | | | | | | | | | | | | | |

@ :

Références bancaires ou postales (joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE)

IBAN |

Montant du Revenu Fiscal de Référence (RFR) pour **un revenu** au foyer du demandeur : €

Montant du Revenu Fiscal de Référence (RFR) pour **deux revenus** au foyer du demandeur : €

Le RFR ne doit pas dépasser 28 047 € pour un revenu et 41 083 € pour deux revenus. Vous devez vous baser sur l'avis ou les avis d'imposition ou de non imposition afférent(s) à l'année N - 2.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Position administrative :

☐ non titulaire ☐ titulaire ☐ retraité(e) ☐ ayant cause

Grade :

Etablissement d'affectation :

Nom :

Adresse :

Code Postal : | | | | | Ville :

① : | | || | || | || | || | |

Etablissement classé en REP ou REP+ ☐ oui ☐ non

Date d'affectation : | | || | || | | |

Le demandeur certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent dossier.

Fait à, le

Signature :

PIECES A JOINDRE

- ☐ Copie du dernier bulletin de paie.
- ☐ Copie du contrat de travail si vous êtes contractuel(le).
- ☐ Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N – 2 du foyer fiscal. En cas de vie maritale, joindre la copie des deux avis d'imposition ou de non imposition.
- ☐ Copie du livret de famille dans son intégralité ou de la carte d'identité si vous êtes célibataire.
- ☐ Copie de l'arrêté d'affectation ou de mutation.
- ☐ Copie de l'intégralité du bail souscrit ou copie de l'acte de vente.
- ☐ Copie d'une pièce justificative attestant du lieu de résidence antérieur (quittance de loyer, facture EDF, ...).
- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur, mentionnant la nouvelle adresse.

NOTICE AIDE AU LOGEMENT AIP - CIV

Cette aide est destinée à couvrir une partie des frais d'installation des agents de l'Etat affectés en établissements difficiles justifiant d'un changement de résidence. Elle est accordée au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles.

Le taux actuel en vigueur est de 650 €. Il est susceptible d'être modifié en fonction de la disponibilité réelle des crédits.

Bénéficiaires

- titulaires
- stagiaires
- contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'état (contrat de 6 mois minimum)
- assistants d'éducation et assistants de vie scolaire.

Conditions

- ⇒ être affecté pour exercer la majeure partie de ses fonctions dans des établissements difficiles situés en REP ou REP+,
- ⇒ avoir changé de résidence suite à l'affectation (logement locatif ou acquisition, résidence principale du foyer), à l'exclusion des résidences universitaires, des foyers-logements et des logements de fonction attribué par nécessité absolue de service
- ⇒ disposer d'un revenu fiscal de référence pour l'année N - 2 inférieur ou égal à 28 047 € pour un revenu ou 41 083 € pour deux revenus au foyer du demandeur
- ⇒ ne pas bénéficier d'une autre aide à l'installation telle que l'AIP, l'AIP-Ville, l'aide à l'accès au logement ou les frais de changement de résidence.

Modalités pratiques

Le dossier accompagné des pièces justificatives doit être déposé **dans les 12 mois qui suivent la date d'affectation.**

Deux fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, occupant le même logement, ne peuvent bénéficier que d'une seule aide. Si le bail est établi au nom des deux agents fonctionnaires, le bénéficiaire est celui désigné d'un commun accord. Si l'un des deux conjoints a perçu l'AIP ou l'AIP-Ville, il ne peut prétendre au dispositif CIV pour le même logement.

Les dossiers complets doivent être transmis au

RECTORAT
DPAE 3 – Action sociale
6 rue de la Toussaint

67975 STRASBOURG CEDEX 9

📞 03 88 23 35 85 / 03 88 23 35 89

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE